



# OBSERVATOIRE DES ELECTIONS

## **Communiqué de la mission nationale d'observation à l'occasion des élections des députés de l'Union et des conseillers des îles du 6 décembre 2009**

-----

En réponse à l'accréditation de la Commission Electorale Indépendante (CENI) et dans le but de veiller au bon déroulement des élections législatives et des conseillers des îles du 6 décembre 2009, l'Observatoire des élections des Comores a réalisé la mission nationale d'observation de ces scrutins, sur un financement de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F). Cette mission d'observation était composée de 28 équipes de 73 observateurs réparties sur les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore. Ces équipes ont observé les opérations électorales sur l'ensemble des circonscriptions électorales de ces îles et ont visité 646 bureaux de vote sur les 706 établis, soit un taux de couverture nationale de 92 %. La mission a assisté au dépouillement de 43 bureaux de vote.

L'Observatoire des élections a fondé son observation, d'une part, sur les obligations internationales et sur la législation comorienne et d'autre part, sur le guide de l'observateur des élections établi par la CENI.

Sur la base de la compilation de ses grilles d'observation, la mission nationale de l'observation a constaté que :

- Les listes électorales ont connu des améliorations sensibles ;
- Les membres des bureaux de vote ainsi que la majorité des représentants des candidats étaient présents ;
- L'ensemble des bureaux de vote était facilement repérable ;
- Les listes électorales étaient affichées devant la plupart des bureaux de vote ;
- La procédure de vote était conforme aux dispositions du code électoral ;
- Le matériel électoral était disponible et de bonne qualité ;
- Les forces de sécurité ont accompli leur travail de sécurisation des opérations électorales ;
- La liberté de vote était bien respectée ;
- Les électeurs ont accompli leur devoir civique dans le calme et la discipline ;
- Le processus électoral s'est déroulé dans la sérénité ;
- Le taux de participation a été moyen.

Toutefois, la mission a constaté les irrégularités mineures qui ne sont de nature à affecter la régularité du scrutin:

- L'acheminement tardif du matériel électoral dans certaines régions ;
- L'ouverture tardive de plusieurs bureaux de vote;
- Le non scellement des urnes en début de journée ;
- La suppression d'électeurs ayant voté lors du dernier scrutin référendaire dans les listes électorales ;
- La faible formation de certains membres des bureaux de vote ;
- L'absence des agents de sécurité dans des zones sensibles ;
- L'absence d'assesseurs désignés de certains candidats.

La mission nationale d'observation se donne le devoir de préciser toutes les irrégularités qui ont été constatées dans le rapport consolidé sur l'ensemble du scrutin destiné à la CENI et aux différents acteurs du processus électoral.

Par conséquent, la mission nationale d'observation, sur la base de la compilation des observations de ses équipes, conclut que les élections des conseillers des îles et le 1<sup>er</sup> tour des élections législatives des députés du 6 décembre 2009 ont répondu aux critères de scrutins libres et transparents.

Pour le bon déroulement du second tour des élections législatives et des prochains scrutins, la mission nationale d'observation recommande :

- Une identification en amont du matériel électoral avant son acheminement dans les centres de distributions respectifs ;
- Le contrôle rigoureux des émargements des électeurs par les instances d'homologation ;
- La refonte complète du fichier électoral sur la base du numéro d'identifiant national (NIN), prenant sa source sur la carte d'identité biométrique ;
- Le renforcement des capacités des différentes institutions impliquées dans l'organisation et le déroulement des élections ;
- Une sensibilisation accrue des électeurs sur l'importance des scrutins ;
- L'application effective des dispositions de la loi électorale, notamment le respect des temps d'antenne dans les médias publics et les espaces publicitaires ;
- Le renforcement du dialogue politique pour une implication effective de tous les acteurs dans le processus électoral ;
- Le renforcement de la sécurisation des opérations électorales dans les zones sensibles.

La mission nationale d'observation félicite les électeurs qui se sont déplacés pour accomplir librement leur devoir civique et remercie l'O.I.F pour son appui financier et les membres des bureaux de vote pour l'accueil qui leur a été réservé tant dans les rencontres qu'à l'occasion de leur visite dans les bureaux de vote.

*Fait à Moroni le 07 Décembre 2009*